

Grandeur et décadence du concept de Tolérance en Europe, de Voltaire à nos jours

Aude Jehan

Reçu le 18.11.2015 – Accepté le 01.12.2015

Título / Title / Titolo

Esplendor y decadencia del concepto de tolerancia en Europa, desde Voltaire hasta nuestros días

The Rise and Fall of the Idea of Tolerance in Europe, from Voltaire to the present day

Grandezza e declino del concetto di Tolleranza in Europa, da Voltaire a oggi

Résumé / Resumen / Abstract / Sommario

Le concept de « tolérance » a acquis ses lettres de noblesse en Europe, à l'époque des Lumières. Des penseurs comme John Locke, Bayle, Voltaire ou encore Mirabeau s'en sont fait les fervents défenseurs. Mais, depuis la Révolution française, la tolérance religieuse a peu à peu laissé place à d'autres préoccupations. Pourtant, aujourd'hui, la question de la tolérance revient au centre du débat. Face au terrorisme et au fanatisme, on s'interroge dorénavant sur la validité de ce principe et ses limites au sein de nos sociétés. Héritage direct des Lumières, fondement des Révolutions américaine et française et socle de valeurs universelles telles que les Droits de l'Homme, le concept de tolérance n'aurait-il plus sa raison d'être dans nos sociétés actuelles ? Devrait-il être revisité au regard des événements récents et comporter ouvertement certaines limites ? C'est ce que nous tâcherons de déterminer dans cet article.

El concepto de «tolerancia» adquirió su certificado de grandeza en Europa durante la Ilustración. Pensadores como John Locke, Pierre Bayle, Voltaire o Mirabeau se erigen como algunos de sus fervientes defensoras. Con todo, a partir de la Revolución Francesa surgieron otras preocupaciones que dejaron a un lado el asunto de la tolerancia religiosa. Hoy vuelve a situarse en el centro del debate al ser cuestionada su validez para hacer frente al terrorismo y el fanatismo. Pese a ser un legado directo de la Ilustración y de las revoluciones francesa y norteamericana, además de uno de los pilares de nuestros valores universales como los derechos humanos, ¿es posible que la tolerancia ya no tenga razón de ser en la sociedad actual? ¿Habría que revisar el concepto a la luz de los sucesos recientes para establecer algunos límites? Éstas son las preguntas que tratamos de abordar en este artículo.

The concept of «tolerance» has acquired its letters of nobility in Europe, during the Enlightenment. Philosophers such as John Locke, Bayle, Voltaire or Mirabeau are made fervent defenders. But, since the French Revolution, religious tolerance has gradually given way to other concerns. Yet today, the question of toleration returns to the center of the debate. Facing terrorism and fanaticism, its validity itself has been questioned. Direct legacy of the Enlightenment and the foundation of the American and French Revolutions as well as of our universal values such as Human Rights, would the concept of tolerance and/or toleration be no longer justified? Should it be revisited in the light of recent events and openly include certain limits? This is what this paper aims to determine.

Il concetto di «tolleranza» ha acquisito il suo valore all'epoca dell'illuminismo. Pensatori come Locke, Bayle, Voltaire o Mirabeau ne sono diventati ferventi difensori. Dalla rivoluzione francese in poi, la tolleranza religiosa ha pian piano lasciato posto ad altre preoccupazioni. Però la questione della tolleranza torna al centro del dibattito e davanti al fanatismo, ci interroghiamo sulla validità di questo principio nella nostra società. Eredità dell'illuminismo, fondamenta della rivoluzione americana e della rivoluzione francese, base dei valori universali tali i Diritti dell'Uomo, avrebbe il concetto di tolleranza perso la sua ragione di essere nelle nostre società? Dovrebbe essere rivisitato riguardo gli eventi avvenuti di recente e comportare apertamente dei limiti? È quello che proveremo a determinare in questo articolo.

Mots-clé / Palabras clave / Keywords / Parole chiave

Europe, immigration, intégration, Islam, laïcité, Lumières, tolérance vs intolérance, terrorisme

Europa, inmigración, integración, Islam, laicismo, Ilustración, tolerancia frente a intolerancia, terrorismo

Europe, immigration, integration, Islam, French secularism, Enlightenment, toleration vs intolerance, terrorism

Europa, immigrazione, Islam, laicità, Illuminismo, tolleranza contro intolleranza, terrorismo

Si le terme « tolérer » trouve ses racines à l'époque latine, le concept de tolérance est quant à lui beaucoup plus récent, puisqu'il est apparu aux 16^{ème}-17^{ème} siècles, en réaction aux guerres de religion qui avaient décimé l'Europe. La tolérance a fini par s'imposer comme la seule solution aux massacres continuels. Le concept au sens moderne du terme a acquis ses lettres de noblesse à l'époque des Lumières. Des penseurs comme John Locke, Bayle, Voltaire ou encore Mirabeau s'en sont fait les fervents défenseurs. Mais dès le 19^{ème} siècle, l'hégémonie de l'Eglise ayant nettement régressé, la tolérance religieuse a laissé place à d'autres préoccupations. Après la violence du 20^{ème} siècle, marqué par deux guerres mondiales, la Shoa et les charniers d'ex-Yougoslavie, l'Europe du 21^{ème} siècle se croyait enfin à l'abri de l'intolérance religieuse et pensait avoir appris des erreurs du passé. Pourtant, à une époque où le terrorisme et le fanatisme sont désormais monnaie courante, la question de la tolérance revient au centre des préoccupations, dans un sens pourtant bien éloigné de celui tracé par les philosophes des Lumières. Tout un chacun s'interroge dorénavant sur les limites de ce principe, pilier de nos démocraties modernes, qui semble pourtant désormais bien désuet. Les plus véhéments rendent la *tolérance* responsable de tous les maux : on parle de « laxisme » et de « laisser-aller complet ». Les bien-pensants, tâchent encore de défendre le principe mais plus mollement déjà, à bout d'argument leur verve se tarit. Même les intellectuels évitent soigneusement la question. On l'aura compris, être tolérant aujourd'hui n'aura jamais été si impopulaire. Au mieux, parle-t-on de « *tolérance – intolérante* » ou de limites nécessaires à instaurer. Héritage direct des Lumières, fondement des Révolutions américaine et française et socle de nos valeurs universelles telles que les Droits de l'Homme, le concept de tolérance n'aurait-il plus sa raison d'être dans nos sociétés actuelles ? Devrait-il être revisité au regard des événements récents et comporter ouvertement certaines limites ?

1. Evolution historique et portée contemporaine du terme

Hérité du latin *tolerare*, ayant pour signification première « supporter, endurer avec patience » et renvoyant par conséquent à l'idée sous-jacente d'un mal implicite, le terme « tolérer » est lui aussi emprunt à l'origine d'une connotation négative. Au sens classique, le terme « tolérer » revient à accepter que subsiste un mal à côté d'un bien, nous rapprochant ainsi du sens actuel du terme anglais *to tolerate* et nous éloignant donc de la valeur humaniste dont s'est empreint le terme de « tolérance » en français, à l'issue de la Renaissance mais surtout à l'époque des Lumières. L'évolution sémantique du terme vers une connotation plus positive se fait à partir de 1688, date à laquelle l'Angleterre adopte *The Act of Toleration*. Cette vision anglo-saxonne de la tolérance est cependant assez limitée puisqu'elle inclut uniquement la reconnaissance des Juifs, mais rejette les Catholiques romains et les athées. John Locke s'était déjà intéressé de près à la question, avec la publication en 1667 de *l'Essai sur la tolérance*, puis en 1686 d'une *Lettre sur la Tolérance*, rédigée cette fois-ci en latin. Reprenant certaines idées déjà évoquées par Thomas More, Érasme ou encore Hugo Grotius, Locke va beaucoup plus loin dans la réflexion et met en évidence la nécessité de séparer l'État de la société religieuse¹. Avant tout soucieux de préserver la liberté des individus, Locke fonde sa conception de la tolérance sur une argumentation politique et s'attache à la liberté de conscience. Pour ce faire, il entend séparer les biens civils des biens spirituels (qui, selon lui, relèvent de la conscience individuelle de chacun, au sein d'une Église à laquelle on s'est librement associé, sans que le magistrat n'y puisse rien)². Il s'agit donc pour le philosophe anglais de « soustraire la question de la diversité religieuse (...) à la question de la *vérité* pour en

¹ La société religieuse était constituée de différentes Églises.

² Cette notion est fondamentale dans l'évolution de la pensée moderne et témoigne de l'influence de Locke, au point que deux cents ans plus tard, dans son ouvrage *A Theory of Justice*, publié en 1971, John Rawls développe la thèse de la tolérance libérale à partir de la tolérance religieuse, considérée comme faisant désormais partie de notre patrimoine politique commun.

faire une question de *justice*, c'est-à-dire une question où s'arbitrent des aspirations rivales à l'obtention de certains droits » (Hunyadi, 2008: 193).

En France, le concept gagne ses lettres de noblesse à l'époque des Lumières, sous la plume des philosophes et en particulier Voltaire, Beaumarchais mais encore Mirabeau. « Le tolérantisme » concédé par le pouvoir suscite la critique de ces penseurs qui aspirent à une liberté pleine et entière. Voltaire devient pour reprendre l'expression de Roland Brunet, « le Saint Michel archange qui terrasse le dragon de l'intolérance ». L'auteur de *Candide* dénonce le fanatisme et l'intolérance dans l'ensemble de ses œuvres, parmi lesquelles le *Traité sur la Tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas* de 1763 s'impose comme étant la pièce maîtresse. Indigné par la condamnation à mort de Jean Calas, Voltaire entreprend le combat visant à sa réhabilitation posthume, qui ouvrira la voix à Zola et son fameux *J'accuse !*, lors de l'affaire Dreyfus. En voici les faits : en 1761, après la mort de son fils aîné, retrouvé pendu, Jean Calas, un marchand toulousain protestant fut accusé par la rumeur publique de l'avoir assassiné afin de l'empêcher de se convertir au catholicisme, avant de maquiller son crime en suicide. Arrêté sans preuve puis jugé, il fut condamné au supplice et au bûcher sans avoir cessé de clamer son innocence jusqu'à son dernier soupir. Ayant appris l'affaire quelques jours après la mise à mort du malheureux, Voltaire croit tout d'abord à la rumeur : il s'agit d'un crime horrible commis sous l'emprise du fanatisme protestant. Au bout de quelques heures seulement, il doute déjà et décide de se rendre sur place. Il s'entretient avec les fils de Calas et la servante catholique de la maison qui les a élevés et n'a jamais entendu du moindre projet de conversion. Voltaire acquiert la conviction de l'erreur judiciaire et entreprend de démontrer l'innocence du malheureux. Il obtient la révision du procès et le 10 mars 1765, après un nouveau procès, Calas est réhabilité. Un nouveau chapitre est ajouté au *Traité* afin d'informer le reste de l'Europe de cette victoire contre le fanatisme mais Voltaire est bien conscient qu'il convient avant tout de réduire l'intolérance à néant et prône le pluralisme religieux (ou plus exac-

tement, dans le cas de la France, le dualisme liberté de culte pour les protestants et restitution de leurs droits civiques (abolis depuis la révocation de l'Edit de Nantes en 1685) :

La tolérance n'est que l'attitude pratique à adopter et à imposer dans un monde où les superstitions hantent la majeure partie de l'Humanité. L'indifférence religieuse chez les juges éviterait des drames comme celui dont sont victimes les Calas.

Néanmoins, Voltaire connaît bien la conception de ses contemporains, dictée par l'enseignement catholique, permettant que l'on tolère une erreur sans inconvénient pratique dès lors que l'on est dans la vérité. Parfaitement conscient « que le fanatisme et les contradictions sont l'apanage de la nature humaine » (Voltaire, 1756), le philosophe sait qu'il doit impérativement mettre l'accent sur l'erreur judiciaire, sur les différences qui peuvent exister entre des *esprits supérieurs* et des *esprits médiocres*. « De là les subtilités du texte, ses sous-entendus, ses ornements spirituels. Il faut mettre l'accent sur le problème politique : la monarchie moderne peut-elle résister à la diversité des cultes, peut-elle même en tirer profit ? ». Pertinente question qu'il serait sage de se poser à nouveau aujourd'hui, comme Voltaire avait tenté de le faire avec l'Affaire Calas ou trois ans plus tard, avec celle du Chevalier de la Barre.

Le 9 août 1765, à Abbeville, on découvre que le crucifix en bois érigé sur le pont Neuf a été tailladé avec un instrument tranchant. Les autorités s'émeuvent, les croyants s'indignent, l'évêque d'Amiens vient implorer le pardon divin pieds nus et la corde au cou. On lance un appel à la délation lu dans les églises alentour. Les délations ne se font pas attendre. La rumeur accuse un jeune homme de 19 ans, le Chevalier de La Barre, « connu pour ses écarts de langage. Les témoins sont formels : le 6 juin précédent, il a omis de se découvrir au passage d'une procession du Saint Sacrement... » (Joffrin, 2013). C'en est bien assez pour l'arrêter, le juger sans autre preuve et le passer à la question. « Le bourreau lui broie les os des jambes entre quatre planches, sans obtenir la moindre confession. Le condamné est ensuite porté sur un échafaud où sa tête est tranchée

avec un grand coutelas et, dégouttant de sang, montrée au peuple assemblé, à fin d'édification. Un indice a pesé lourd dans la balance de la justice : dans la chambre du suspect, on a trouvé le "Dictionnaire philosophique" de Voltaire » (*ibid.*). Déjà âgé, le philosophe vit en reclus à Ferney, près de la frontière suisse ; c'est là que la nouvelle lui parvient quelques semaines plus tard. Horrifié et inquiet du sort que l'on réserve au part philosophique, Voltaire entreprend une nouvelle campagne digne de l'affaire Calas. Mais cette fois-ci rien n'y fait. C'est en vain que l'écrivain affûte sa plume pour tenter de démontrer l'innocence du jeune homme, accusé et condamné à mort sans la moindre preuve. Ce n'est qu'après la mort de Voltaire, lors de la Révolution française, que le Chevalier de la Barre sera finalement réhabilité. Cette histoire, oubliée depuis plus de deux siècles, s'est à nouveau retrouvée au cœur de l'actualité il y a peu. C'était en juin 2013, lorsque la stèle du malheureux fut profanée, dans un geste rageur, par des membres de l'Institut Civitas, un groupe catholique radical qui s'était déjà illustré par la violence lors de la légalisation du mariage homosexuel en France en 2012.

Pourtant, depuis le 19^{ème} siècle, le problème de la tolérance religieuse s'était estompé, à l'instar de l'hégémonie religieuse, extrêmement réduite partout en Europe, sinon abolie, suite à la Révolution française. Peu à peu, avec l'avènement de la modernité, le principe de tolérance s'est retrouvé intériorisé en vertu quotidienne, et « équivaut en fait [depuis lors] au respect mutuel des libertés négatives de chacun, de ne pas être entravé dans l'exercice de son projet de vie. Mais cette tolérance indifférente est devenue plus indifférence que tolérance » (Hunyadi, *id.*: 195).

Dès 1887, Nietzsche s'exclamait « Dieu est mort ! Dieu reste mort ! Et c'est nous qui l'avons tué ! ». Plus de deux cents ans plus tard, il semble bien que nous l'ayons ressuscité, une pioche ou une kalachnikov à la main dans l'esprit de certains fanatiques. Les massacres du Moyen-Age ont repris sous la forme certes plus moderne mais tout aussi barbare du terrorisme, donnant tout leur sens aux propos d'Umberto Eco qui annonçait en visionnaire le retour « Vers un nouveau Mo-

yen Age »³. Plus que jamais, la question de la tolérance est donc à remettre au goût du jour, toutefois non sans certains questionnements et remises en cause. Signe des temps, il semble aujourd'hui particulièrement difficile de prôner la tolérance religieuse. Pour mieux comprendre les raisons de ce phénomène de société, revenons sur son évolution en Europe, ces dix dernières années.

2. L'intolérance grandissante et le rejet de l'altérité ont-ils tué la tolérance en Europe ?

L'échec du multiculturalisme, diagnostiqué par nos dirigeants européens dès le début des années 2000, témoigne du malaise des Etats membres face à l'immigration, essentiellement d'origine maghrébine et africaine, ainsi qu'au développement de l'Islam en Europe, qui lui est consécutif. L'incapacité des Etats à définir sa place au sein de la société dans un contexte de montée du nationalisme et de l'extrême droite se fait de plus en plus flagrante et laisse peu à peu place à un abandon général, comme on le ferait d'un problème dont on espère secrètement qu'il finira par se régler seul. Comme le remarque Jean-Yves Camus, « le dénominateur commun » entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, représentant chacun trois modèles différents d'intégration, « c'est une immigration extra-européenne et musulmane ». Depuis plusieurs années déjà, nous vivons en Europe « dans une optique de défiance civilisationnelle envers le monde arabo-musulman » (Camus, 2011). Ce n'est donc certainement pas une coïncidence que cette concordance d'opinion de la part de ces trois Chefs d'Etat et de gouvernement.

Alors que l'Islam est la deuxième religion au sein de l'UE, les exemples de polémique et d'intolérance ne cessent de se multiplier aux quatre coins de l'Europe. Depuis plus de quinze ans, les discours anti-immigration et anti-Islam se traduisent par des pratiques discriminatoires dans des domaines aussi importants et variés que l'emploi, le logement et les activités politi-

³ Titre de son livre paru en 1972.

ques. Ils ont engendré un phénomène d'identification défensive dans l'Islam et ont contribué (parmi d'autres facteurs) à la radicalisation de nombreux jeunes Musulmans européens⁴.

Les années 2010-2011 marquèrent le pic de cette crispation identitaire autour de l'Islam. Une série d'événements venaient d'agiter l'ensemble des sociétés européennes : il y eut tout d'abord « l'affaire » de la controverse des caricatures de Mahomet, publiées par le journal danois *Jyllands-Posten* en septembre 2005 et qui prit rapidement des proportions internationales, allant d'une crise diplomatique entre l'Arabie Saoudite et le Danemark, au gel des relations économiques, alertes à la bombe au siège du journal et divers attentats à travers le monde. En 2009, ce fut un référendum suisse interdisant la construction de minarets, qui entraîna également la modification de la Constitution suisse, dont le préambule proclame, « au nom de Dieu Tout-Puissant », l'esprit « de solidarité et d'ouverture au monde » du peuple et des cantons suisses. « Le choc est immense en Suisse, où les sondages prédisaient durant la campagne un rejet à 53 % de la proposition de la droite populiste. Malgré un front commun du gouvernement, des autres partis et des représentants de toutes les communautés religieuses présentes en Suisse, l'UDC a réussi à convaincre, en martelant qu'il ne s'agissait pas de priver les musulmans de lieux de culte, mais de refuser les minarets comme "symbole apparent d'une revendication politico-religieuse du pouvoir, qui remet en cause les droits fondamentaux" » (*Le Monde*, 29 novembre 2009). En 2011, c'est au tour de la Norvège de défrayer la chronique suite au refus du ministre norvégien des Affaires étrangères Jonas Gahr Støre d'autoriser la construction de Mosquées financées par l'Arabie Saoudite. Conformément à la loi norvégien-

⁴ A ce sujet voir l'article de Jocelyne Cesari, «Europe Needs to Embrace Islam», paru dans le *New York Times* en mai 2014 puis mis à jour le 29 septembre 2014. L'auteur identifie trois principaux facteurs ayant contribué à ce phénomène : 1/ la forte présence de la version salafiste de l'Islam dans le marché religieux d'idées ; 2/ les mesures discriminatoires prises en Europe et que nous venons de développer ; 3/ en Europe, l'effondrement des idéologies nationaliste, communiste et même capitaliste, a laissé la place à de nouvelles options radicales. Pour certains jeunes Européens, l'adhésion à l'Islam radical fournit une idéologie alternative viable, comparable à celle des groupes de la gauche radicale dans les années 1970.

ne il est permis aux pays étrangers de soutenir financièrement les communautés religieuses, mais étant donné l'importance de ces sommes, le gouvernement doit approuver le financement. « Nous aurions pu simplement dire non, le ministère n'approuve pas, mais nous avons profité de l'occasion pour ajouter que l'approbation serait paradoxale tant que vouloir établir une communauté chrétienne en Arabie saoudite sera considéré comme un crime » explique le ministre au journal *VG* (2011).

Ces deux pays, non-membres de l'UE, se sont retrouvés confrontés aux mêmes problèmes que leurs voisins. Certains Etats-membres dont les Pays-Bas et la France ont pris des mesures tout aussi drastiques. Ainsi le port du voile à l'école puis de la burqa au sein de l'espace public français, ou encore la question de la viande halal, sur fond de manifestations contre l'Islam et de menace terroriste, ont amené le gouvernement à légiférer. Le 10 octobre 2010, le Conseil constitutionnel validait une « loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public », rédigée en ces termes :

- Se dissimuler le visage, c'est porter atteinte aux exigences minimales de la vie en société. Cela place en outre les personnes concernées dans une situation d'exclusion et d'infériorité incompatible avec les principes de liberté, d'égalité et de dignité humaine affirmés par la République française.
- La République se vit à visage découvert. Parce qu'elle est fondée sur le rassemblement autour de valeurs communes et sur la construction d'un destin partagé, elle ne peut accepter les pratiques d'exclusion et de rejet, quels qu'en soient les prétextes ou les modalités⁵.

Très controversée, cette loi qui selon certains « enfreint les droits des femmes qui choisissent de porter le voile, sans protéger de manière substantielle celles qui sont contraintes de le faire » a été contestée devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. Celle-ci s'est prononcée le 3 juillet 2014, statuant en faveur de la France et du maintien de l'interdiction.

⁵ Extrait du texte de loi du 10 octobre 2010, adopté par le Conseil Constitutionnel et disponible à l'adresse <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2010/2010-613-dc/decision-n-2010-613-dc-du-07-octobre-2010.49711.html>>

La Cour européenne avait déjà confirmé des restrictions sur la tenue religieuse concernant le port du foulard dans les établissements scolaires en Turquie et en Suisse. Par cette décision de la Grande Chambre dans l'affaire S.A.S contre France, la Cour a pour la première fois pris position sur les interdictions générales de port du voile intégral en public. Ayant rejeté les arguments du gouvernement français selon lesquels l'interdiction était nécessaire pour préserver l'égalité entre hommes et femmes, elle a néanmoins jugé cette interdiction justifiée au regard de l'objectif vague de « vivre ensemble », et a accepté les arguments des autorités françaises avançant que le port d'un voile intégral empêche les interactions entre individus (Human Rights Watch, 2014).

Tous ces éléments ont contribué à un sentiment croissant de rejet parmi les Musulmans, qui se sentent en marge de la société européenne⁶.

Comme l'explique Jocelyne Cesari, de « grands efforts politiques sont absolument nécessaires afin de mettre un terme à la “ghettoïsation” de l'Islam, qui est souvent dépeint comme un phénomène étranger, incompatible avec les valeurs libérales fondamentales occidentales. Il faut cesser de se concentrer sur les particularismes et surtout rompre avec ce mode de pensée qui prétend que la « culture européenne » est dangereuse car uniformisée. Si tant est qu'elle parvienne un jour à obtenir ses lettres de noblesse, cette dernière n'effacera jamais les cultures régionales, qui sont pour la plupart ancestrales. Il serait par contre grand temps de poser enfin les bonnes questions, la première d'entre elles étant : quelle société et quel avenir voulons-nous pour nos enfants ? C'est vers un modèle d'intégration fondé sur l'interculturalité, la tolérance et le respect mutuel qu'il aurait fallu se tourner, il y a des années de cela. Comme nous l'avions déjà fréquemment répété par le passé, nous persistons à rappeler que « L'élément religieux est un aspect culturel que l'UE ne saurait ignorer plus longtemps ». Mais n'est-il pas trop tard maintenant ? Les actes terroristes à Paris en janvier et en novembre 2015 ont mis toutes ces questions au centre de l'actualité et fait de la coexistence des religions le cœur du débat, remettant en question jusqu'au fondement même de la notion de tolérance dans nos sociétés contemporaines.

⁶ Ce dernier constat renforce notre conviction de la nécessité d'agir, non plus au niveau national mais au niveau européen.

3. Quelques considérations sociologiques sur la notion de tolérance à l'épreuve du terrorisme

Alors que le concept de tolérance, et à fortiori de tolérance religieuse, s'est teinté d'indifférence au 19^{ème} et surtout au 20^{ème} siècle, il revient aujourd'hui sur le devant de la scène présenté non plus comme la solution mais la cause de tous nos maux. « Au nom de la tolérance, nous nous sommes montrés trop coulants, voici le résultat ! »... Ou encore « on a trop laissé faire, regardez où nous en sommes aujourd'hui ! ». Cette idée de laisser-faire est absolument fondamentale car elle reflète l'interprétation de la tolérance dans l'esprit des citoyens européens à ce jour. Bien loin de la conception des Lumières, la tolérance est perçue aujourd'hui comme une forme de laxisme, un abandon des pouvoirs publics et de la société face à un dictat imposé du « politiquement correct », dénoncé aujourd'hui comme une hypocrisie sociale.

Face au terrorisme et à la barbarie, la société française, meurtrie et la société européenne, bouleversée et affaiblie, se sentent attaquées en leur sein et considèrent la tolérance vis-à-vis de certains immigrants refusant de s'intégrer en adoptant les us et coutumes du pays d'accueil, comme un signe de faiblesse menant au chaos. Le développement d'autres cultures sur le sol européen est perçu comme une menace dont l'excès de tolérance est la cause. Ainsi, en janvier 2015, suite aux attentats visant le siège du journal *Charlie Hebdo*, puis une supérette Kashner, qui ont endeuillé Paris et mobilisé des millions de personnes à travers le monde, deux réactions opposées furent observées. Tout d'abord, au milieu des fleurs et des bougies, à Paris, un certain petit livre s'arrachait en librairie. Le phénomène était suffisamment rare et empreint de la beauté que seule l'espérance peut revêtir pour qu'il fût mentionné dans la presse par de nombreux grands quotidiens. Il s'agissait du *Traité sur la Tolérance* de Voltaire, qui s'avérait d'une actualité troublante :

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature et le grand principe, le principe universel de l'un et de l'autre, est, dans toute la terre : « Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit ». Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre : « Crois ce que je crois, et ce que tu ne peux croire, ou tu périras » (...) Le droit de l'intolérance est donc absurde et barbare : c'est le droit des tigres, et il est bien horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, et nous nous sommes exterminés pour des paragraphes (Voltaire, 1993: 59-60).

Mais, parallèlement à cela, et à la même période, il était fréquent de lire dans la presse internationale des analyses telles que celles-ci :

Il est arrivé ce qui devait arriver : le 7 janvier, la société française a eu 'son 11 septembre'. Et maintenant la question principale est de savoir si elle saura en tirer les bonnes leçons ou pas. (...) Cet attentat revêt une coloration religieuse, et il a fait la quasi-démonstration que la politique de tolérance à l'égard des musulmans, le renoncement à les contraindre à l'intégration au sein de la société française, ont conduit à la dégradation du pays⁷.

Ou encore :

Cet acte terroriste a une fois de plus démontré la vulnérabilité de la civilisation européenne contemporaine face à un ennemi qui n'est pas concerné par les limites politiques et morales propres à cette civilisation. Or la question des limites de la tolérance demeure un tabou⁸.

Ces opinions, exprimées par des médias étrangers, reflétaient néanmoins celles de nombreux Français et Européens. Après les attentats perpétrés à nouveau à Paris, à peine dix mois plus tard, le 13 novembre 2015, elles ont pris le pas sur les idées défendues par Voltaire et sont désormais majoritaires parmi l'opinion publique. Dès lors sommes-nous amenés à nous interroger : trop de tolérance étatique aurait-elle donc bel et bien conduit à l'intolérance sociale ?

Si elle fut longtemps été comprise comme l'expression de la domination par un pouvoir monar-

⁷ Extrait d'un article publié par journal Russe *l'Expert* et repris en langue française par le *Courrier International* dans son édition du 8 janvier 2015.

⁸ Extrait d'un article publié sur le site Internet *Lenta* cité par le *Courrier International* dans son édition du 8 janvier 2015.

chique, et plus récemment, tantôt comme un principe inégalitaire (entre tolérant et toléré) incompatible avec l'égalité démocratique, tantôt comme une revendication de type « communautariste », la tolérance est en fait une notion tout à fait démocratique ou « libérale », au sens premier du terme. En effet, la notion de tolérance en tant que valeur démocratique tend à protéger la liberté de penser et d'agir de certains individus souvent minoritaires d'une manière qui déplaît aux autres. Comme l'explique Marc-Antoine Dilhac (2014)⁹, elle n'est autre que « l'idéal d'inclusion de la diversité des citoyens idéologiquement et culturellement divisés au sein d'une même société politique », idéal qui refuse l'exclusion « sans raisons justifiables publiquement ». Le respect des pluralismes et le rôle de garant de la sécularité joué par l'Etat dans la plupart des pays européens, implique que celui-ci ne puisse promouvoir aucune conception substantielle de la vie réussie, ni aucune vision du monde ou conception de la vérité. Pourtant, en dépit de ses bonnes intentions, un gouvernement n'est jamais tout à fait neutre dans son approche de la tolérance. Ce fut sans doute le cas de la France lorsqu'elle interdit le port du voile dans l'espace public, au nom de la laïcité, dont la raison d'être depuis la Révolution française, rappelons-le, n'est autre que de garantir la liberté de culte et de pensée en tant que libertés individuelles.

La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle protège la liberté de croire ou de ne pas croire. Elle assure à chacun la possibilité d'exprimer et de pratiquer sa foi, paisiblement, librement, sans la menace de se voir imposer d'autres convictions ou d'autres croyances. Elle permet à des femmes et à des hommes venus de tous les horizons, de toutes les cultures, d'être protégés dans leurs croyances par la République et ses institutions¹⁰.

Mais à ce jour, la société française et européenne est arrivée à un point de non-retour : au sein de l'opinion publique il est dorénavant inacceptable de « tout tolérer ». Des limites sont désormais nécessaires. Puisque

⁹ L'auteur s'inscrit ainsi dans la lignée de John Rawls et de John Locke, avant lui.

¹⁰ Discours de Jacques Chirac, Président de la République française, prononcé le mercredi 17 décembre 2003, *Le principe de laïcité dans la République*.

l'Etat n'a pas pu en imposer – pour les raisons que nous venons d'exposer – la société dans son ensemble, en proie à une telle crispation identitaire, entend bien rectifier le tir. Et que répondre à l'opinion publique qui s'interroge avec sagesse : « Comment pourrait-on tolérer l'intolérable ? ». « Par la tolérance zéro » répondent les hommes politiques, ouvrant sans s'en rendre compte, et bien malgré eux, un peu plus grand la porte aux idéologies meurtrières qui se nourrissent de l'intolérance. Mais que répondre à une Nation, à un peuple, confrontés à la barbarie ? Il semble assez irréaliste de leur dire de tendre l'autre joue et de continuer à faire preuve de tolérance.

Si d'un point de vue philosophique, il est aisé de démontrer que la tolérance est la meilleure réponse à l'intolérance, voire la seule, il est beaucoup moins aisé d'en faire la preuve au quotidien. En effet, la tolérance s'avère « moins une attitude à l'endroit des idées que plutôt une certaine disposition d'esprit à l'égard des hommes qui les professent » (Mieville, 1949: 10). L'intolérance, quant à elle est à rapprocher de deux facteurs : tout d'abord il y a l'amour de soi, de façon individuelle mais aussi collective. Les êtres que nous sommes (y compris donc en tant que groupe) valent plus que ceux qui diffèrent de nous. Cette notion nous rapproche donc déjà du second facteur : la conviction de détenir « la » vérité¹¹. Le meilleur exemple pour illustrer le problème est sans doute l'incapacité des grandes religions monothéistes à communiquer entre elles. Le plus grand obstacle au dialogue interreligieux est inhérent à la conviction pour chacune d'entre elle de détenir « la » vérité, rejetant ainsi la moindre éventualité qu'il puisse y avoir une autre forme de vérité, détenue par les autres religions. Aussi bien dans ce domaine, que dans le civil, la conviction de détenir la vérité mène à l'intolérance et au rejet.

Mais pour comprendre l'intolérance d'un point de vue sociologique, il est indispensable de tenir compte de certains critères psychologiques, parmi lesquels la notion de transfert. Lorsque l'on condamne une idée, et à plus forte raison une idéologie, on est bien près de détester l'homme qui la professe ou qui l'incarne. De ce fait, on

¹¹ Nous renvoyons à ce sujet au chapitre de Jeanne Hersch (1995), ainsi qu'à l'ouvrage d'Henri Mieville (1949).

glisse vers la désapprobation morale, inhérente à la connaissance de « la » vérité. L'erreur devient « faute », et il peut donc sembler tout à fait légitime non plus seulement de désapprouver, mais aussi de la réprimer.

Pourtant, plus que jamais dans le contexte actuel, il conviendrait de tordre le coup aux amalgames. Les questions de sécurité nationale et internationale que représentent la « guerre contre le terrorisme » doivent être séparées autant que possible de l'Islam, des Musulmans et de leurs pratiques religieuses¹². Comme l'explique admirablement Habermas, la tolérance religieuse a non seulement eu un rôle moteur dans l'avènement de la démocratie en tant que telle, mais elle a également un rôle exemplaire à jouer, à l'intérieur de celle-ci, dans l'introduction d'autres droits culturels en vue du déploiement d'une véritable « citoyenneté multiculturelle », explique-t-il : « Seule la conception de libertés égales pour tous ainsi qu'une fixation d'un domaine de tolérance convainquant de manière égale tous les concernés peut ôter à la tolérance le dard de l'intolérance » (Habermas, 2008: 257).

Plutôt que de s'évertuer à « tolérer des étrangers » à la condition qu'ils adoptent notre mode de vie dans ses moindres détails, ne serait-il pas plus aisé et plus sage de créer un nouveau modèle de société, fondé sur des valeurs communes, qui seraient chères à tous et adoptées sur une base volontaire telles que la démocratie, la paix, la tolérance ? Ces valeurs ne sont autres que celles du projet européen. Notons qu'il s'agit également des valeurs identifiées depuis plus de dix ans par les Européens, dans l'ensemble des Vingt-Huit, comme étant les principes les plus importants à leurs yeux¹³. Il n'y aurait donc pas grand effort pour en faire les fondements d'un nouveau modèle culturel et social, que nous construirions, au quotidien, main dans la main avec nos Vingt-sept autres voisins et les migrants, tous unis sous la nouvelle étiquette de « citoyens européens ». Pourtant, cette solution si

¹² Pour plus de détails à ce sujet, nous renvoyons de Cesari (2014), ainsi qu'à son article « Europe Needs to Embrace Islam » : « political efforts are needed to put an end to the “ghettoization” of Islam, which is often depicted as alien and incompatible with Western core liberal values. It means that geopolitical issues like the “war on terror” should be disconnected as much as possible from Islam and its adherents and their practices ».

¹³ Cf. enquêtes Eurobarometre de ces dix dernières années.

simple et tellement plus juste relève à l'heure actuelle du domaine de l'utopie et du suicide politique. En effet, la mise en place de tels principes présupposerait de renoncer à la souveraineté nationale au profit de l'UE.

Un tel changement politique nécessiterait sans doute une consultation citoyenne par référendum, mais étant donné la conjoncture actuelle et la crise de confiance des Européens face aux Institutions européennes, cela est impensable. Au contraire, les leaders politiques de tous bords ne se cachent plus partout en Europe pour énoncer leur souhait de sortir de Schengen et de rétablir les anciennes frontières nationales afin de « restaurer une suprématie nationale forte »¹⁴. Jouant sur les peurs, et se rapprochant ainsi dangereusement des discours dont l'extrême droite avait jusqu'alors l'apanage, ces réponses simplistes et ces petites phrases toutes faites proposent des « solutions » dépourvues de tout fondement. Il ne suffit pas de restaurer le contrôle aux frontières de l'Hexagone pour rendre sa splendeur d'antan à la France. Sortir de l'UE et/ou de l'espace Schengen encore moins ! Dépourvu des aides économiques de l'UE, des mécanismes de protection financière et bancaire de la zone Euro, ainsi que des ressources de la coopération policière et judiciaire européenne, la France, tout comme la plupart des autres Etats membres s'ils prenaient une telle décision, irait droit à sa perte. Le chômage et la récession grimperaient en flèche, provoquant un terrain encore plus propice aux idéologies sectaires et au fanatisme, qui se nourrissent du chaos. L'Hexagone, ne serait plus qu'un confetti livré à lui-même, dans la tourmente de la misère économique, des extrémismes et du terrorisme. La réponse ne réside donc certainement pas dans moins d'Europe mais au contraire dans davantage de coopération internationale. Le terrorisme est un fléau qui ne connaît pas de frontière, ne l'oublions pas.

Mais, au-delà de ces constatations d'ordre politique, force est de constater une intolérance croissante de part et d'autre, creusant peu à peu au sein de la société française et européenne, un véritable fossé entre communau-

tés musulmanes et populations d'origine judéo-chrétiennes, parmi lesquelles même agnostiques et athées se revendiquent de plus en plus des racines catholiques de l'Europe. L'espoir faisant la force de l'Humanité, continuons donc, malgré tout, d'espérer qu'un multiculturalisme repensé, et appliqué à l'échelle européenne, selon des critères plus inspirés de l'Humanisme que de l'Etat-nation, soit – finalement – la solution.

Conclusion

En dépit de la bêtise humaine, des agressions verbales et physiques et de la barbarie, la tolérance demeure sans doute notre meilleur atout pour nous rappeler de notre Humanité. A l'instar de Maxime Rodinson, nous insistons sur la nécessité d'utiliser « la vertu psychologique » de la tolérance, comme le faisait Voltaire et les penseurs des Lumières en leur temps. Mais il faut également bien réaliser et tenir compte du fait que « cette tolérance ne dépend pas seulement des dispositions psychologiques, des qualités ou des défauts des uns ou des autres. Elle est activée ou réfrénée selon les situations respectives des écoles de pensée par rapport aux pouvoirs politiques, notamment quand ces pouvoirs politiques placent en situation dominante certaines de ces écoles, congrégations, Eglises, associations de gens unis par une foi commune, une idéologie commune, des rites communs » (Rodinson, 1995), ou inversement les rabaissent. Inextricablement liée aux conditions socio-économiques, l'application du concept de tolérance au sein d'une société, quelle qu'elle soit, est fragile et sujette à des crispations inévitables. Mais n'oublions pas que l'Europe s'est construite sur des crises, des atrocités et des guerres qui ont permis d'ériger les principes de nos démocraties modernes, dont la tolérance est l'un des piliers. Il faut donc patienter, dans l'espoir que la situation économique, sociale et politique s'améliore et que l'Europe et le monde reviennent sinon à la raison, du moins à plus de sagesse. Pourtant, si l'on souhaite trouver une solution à long terme à nos problèmes de société actuels ou bien encore sauver le projet européen, il conviendrait de ne pas trop tarder.

¹⁴ Expression de Marine Le Pen, reprise notamment dans son article « How France Will Conquer the Enemies of Liberty », *Time*, 17 novembre 2015.

Références

- CAMUS, Jean-Yves (2011), «L'«Échec» du multiculturalisme européen. L'islam dans la ligne de mire», *Le Devoir*, 12 février 2011 [http://www.ledevoir.com/international/europe/316672/echec-du-multiculturalisme-europeen-l-islam-dans-la-ligne-de-mire].
- CESARI, Jocelyne (ed.) (2014), *The Oxford Handbook of European Islam*, Oxford: Oxford University Press.
- CORNATON, Michel (ed.) (1995), *La tolérance au risque de l'histoire*, Lyon: Aléas.
- DILHAC, Marc-Antoine (2014), *La tolérance, un risque pour la démocratie ? Théorie d'un impératif politique*, Paris: Vrin.
- HABERMAS, Jürgen (2008), *Between Naturalism and Religion. Philosophical Essays*, tr. Ciaran Cronin, Cambridge: Polity Press.
- HERSCH, Jeanne (1995), «Tolérance et vérité», Michel Cornaton (ed.), *La tolérance au risque de l'histoire*, Lyon: Aléas.
- HUMAN RIGHTS WATCH (2014), «France: L'arrêt de la CEDH sur le voile intégral porte atteinte aux droits des femmes», *HRW*, 3 juillet 2014 [http://www.hrw.org/fr/news/2014/07/03/france-larret-de-la-cedh-sur-le-voile-integral-porte-atteinte-aux-droits-des-femmes].
- HUNYADI, Mark (2008), *À l'aube du monde commun: la tolérance, mise en latence de conflits continués*, Université de Louvain, Distribution électronique Cairn pour Presses Universitaires de France.
- JEHAN, Aude & SIMONYI, András (eds.) (2015), *Smarter Power, the Key to a Strategic Transatlantic Partnership*, Washington DC: Center for Transatlantic Relations, Johns Hopkins University.
- JOFFRIN, Laurent (2013), «Contre tous les fanatismes, Voltaire nous manque», *Le Nouvel Observateur*, 17 juillet 2013 [http://tempsreel.nouvelobs.com/ledossierdelobs/20130716.OBS9681/contretouslesfanatismesvoltairenousmanque.html].
- KYMLICKA, Will (1989), *Liberalism, Community, and Culture*, Oxford: Clarendon Press.
- (2001), *La Citoyenneté multiculturelle*, Paris: La découverte.
- MIEVILLE, Henri (1949), *Tolérance et vérité*, Boudry-Neuchâtel: La Baconnière.
- NIETZSCHE, Friedrich (1901) [1887], *Le Gai Savoir, Livre troisième, 125*, tr. Henri Albert, *Œuvres complètes de Frédéric Nietzsche, vol. 8*, Paris: Société du Mercure de France, pp. 161-229.
- NUSSBAUM, Martha (2013), *Les religions face à l'intolérance. Vaincre la politique de la peur*, tr. Nathalie Ferron, Paris: Climats.
- RAWLS, John (2006), *Le libéralisme politique*, tr. Catherine Audard, Paris: P.U.F.
- RODINSON, Maxime (1995), «Tolérance et coexistence des communautés», Michel Cornaton (ed.), *La tolérance au risque de l'histoire*, Lyon: Aléas.
- VOLTAIRE (1785) [1756], *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, Œuvres complètes de Voltaire, Tome 16*, Lyon: Imprimerie de la société littéraire typographique.
- (1993) [1763], *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*, Paris: Garnier-Flammarion.